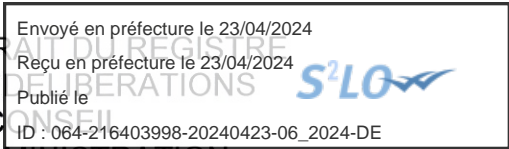


COMMUNE DE MONTARDON
Pyrénées-Atlantiques
CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE

Envoyé en préfecture le 23/04/2024
Reçu en préfecture le 23/04/2024
Publié le
ID : 064-216403998-20240423-06_2024-DE

EXTRAIT
DES
DU C
D'ADMINISTRATION



L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : S. Bonnassiolle, C. Hialé-Guilhamou, P. Colicchio, M-H Beaussier, S. Daube, X. Otal, M. Pelfigues, F. Fernandes.

Procuration : A. Montfort (à C. Hialé-Guilhamou)

Etaient excusés : M-F. Lavallée, S. Pizel.

Etaient absents : A-M Fourcade, T. Beugnies.

F. Fernandes a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Vote du Budget Primitif 2024 – N°06/2024

Le Conseil d'Administration, réuni par Mr le Président, Après s'être fait présenter le Compte Administratif de l'exercice 2023 du Centre Communal d'Action Sociale et l'affectation des résultats,

DECIDE d'approuver le Budget Primitif 2024 du Centre Communal d'Action Sociale qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Investissement

Dépenses 0,00 €

Recettes 0,00 €

Fonctionnement

Dépenses 3 526,03 €

Recettes 3 526,03 €

Pour rappel, Total budget :

Investissement :

Dépenses : 0,00 € dont 0,00 € de RAR

Recettes : 0,00 € dont 0,00 € de RAR

Fonctionnement :

Dépenses : 3 526,03 € dont 0,00 € de RAR

Recettes : 3 526,03 € dont 0,00 € de RAR

Suffrages exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Le Président,

Stéphane BONNASSIOLLE

